

## DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL

1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement  
Année scolaire 2020-2021

**Formulaire à retourner  
pour le 14/02/2020, dernier délai,  
au S3E - bureau 1**

### Je soussigné(e)

Nom ..... Prénom .....

Affectation en 2020-2021 :

Ecole ..... RNE .....

Commune ..... Circonscription .....

Fonction :  Directeur  Adjoint  Remplaçant  Enseignement spécialisé

Affectation en 2019/2020 :

Ecole ..... RNE .....

Commune ..... Circonscription .....

Fonction :  Directeur  Adjoint  Remplaçant  Enseignement spécialisé

Adresse personnelle :

.....  
.....

Téléphone fixe : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Téléphone mobile : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

sollicite l'autorisation de reprendre mon service à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

sollicite l'exercice à temps partiel durant l'année scolaire 2020-2021 :  1<sup>ère</sup> demande  renouvellement

### Un temps partiel de droit (joindre les pièces justificatives) :

Pour élever un enfant de moins de 3 ans

*Si votre enfant atteint l'âge de 3 ans au cours de l'année scolaire 2020-2021, veuillez indiquer la modalité de travail que vous envisagez à l'issue de votre temps partiel de droit en cochant la case correspondante :*

je souhaite prolonger mon activité à temps partiel sur autorisation jusqu'au 31 août 2021

je souhaite reprendre mon activité à temps plein aux 3 ans de mon enfant

Au titre du handicap

Pour donner des soins à un enfant à charge

Pour donner des soins au conjoint

Pour donner des soins à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave

### Un temps partiel sur autorisation :

Pour convenances personnelles

Pour créer ou reprendre une entreprise

### COTISATION OPTIONNELLE :

Ce choix ne peut être remis en cause en cours d'année scolaire et l'option choisie vaut pour toute la durée de l'année scolaire. Pour le calcul de la pension de retraite, la période de travail à temps partiel de droit à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant est décomptée comme une période à temps plein.

**Pour les autres types de temps partiel de droit et pour le temps partiel sur autorisation, la surcotisation peut être sollicitée.**

Je demande à surcotiser sur la base du traitement soumis à une retenue pour pension correspondant à un agent de même grade, échelon et indice travaillant à temps plein.

Je ne demande pas à surcotiser.

## 1- TEMPS PARTIEL DE DROIT - QUOTITE SOLLICITEE :

(Les modalités d'organisation de service sont précisées dans la circulaire)

### 1 – 1 Temps partiel de droit dans un cadre annuel

Le temps partiel peut être accompli dans un cadre annuel sous réserve des nécessités du service.  
La période non travaillée se situe en début ou en fin d'année scolaire

- a)  80% = temps plein sur 80% de l'année scolaire
- b)  70% = temps plein sur 70% de l'année scolaire
- c)  60% = temps plein sur 60% de l'année scolaire
- d)  50% = temps plein sur 50% de l'année scolaire

- Je souhaite travailler dès le début de l'année scolaire (1<sup>er</sup> septembre 2020)
- Je souhaite travailler à la fin de l'année scolaire (date de début du service déterminée en fonction de la quotité choisie – voir avec le S3E)

### 1 – 2 Temps partiel de droit dans le cadre mensuel

Seul le temps partiel à 50% dans une école à 4,5 jours est organisé selon cette modalité.

- e)  50 % (articulé autour de 4 semaines)

### 1 – 3 Temps partiel de droit dans le cadre hebdomadaire

Ecole à 4,5 jours

- f)  80% (deux demi-journées libérées par semaine) + x jours complémentaires à effectuer
- g)  70% (trois demi-journées libérées par semaine) + x jours complémentaires à effectuer
- h)  60% (quatre demi-journées libérées par semaine) + x jours complémentaires à effectuer
- i)  50% (quatre demi-journées libérées par semaine et 1 mercredi sur 2) + x jours complémentaires à effectuer

Ecole à 4 jours

- j)  80% (deux demi-journées libérées par semaine) + 7 jours complémentaires à effectuer
- k)  70% (quatre demi-journées libérées par semaine) + 28 jours complémentaires à effectuer
- l)  60% (quatre demi-journées libérées par semaine) + 14 jours complémentaires à effectuer
- m)  50% (quatre demi-journées libérées par semaine)

## 2- TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION – QUOTITE SOLLICITEE :

(Les modalités d'organisation de service sont précisées dans la circulaire)

### 2 – 1 Temps partiel sur autorisation dans le cadre annuel

- n)  50% = temps complet sur 50% de l'année scolaire
- Je souhaite travailler dès le début de l'année scolaire (1<sup>er</sup> septembre 2020)
- Je souhaite travailler à la fin de l'année scolaire (date de début du service déterminée en fonction de la quotité choisie – voir avec le S3E)

### 2 – 3 Temps partiel sur autorisation dans le cadre mensuel

Seul le temps partiel à 50% dans une école à 4,5 jours est organisé selon cette modalité.

- o)  50% (articulé autour de 4 semaines)

### 2 – 4 Temps partiel sur autorisation dans le cadre hebdomadaire

Ecole à 4,5 jours

- p)  Sept demi-journées travaillées (deux demi-journées libérées par semaine)
- q)  Six demi-journées travaillées (trois demi-journées libérées par semaine)

Ecole à 4 jours

- r)  Six demi-journées travaillées (deux demi-journées libérées par semaine)
- s)  Quatre demi-journées travaillées (quatre demi-journées libérées par semaine)

Je souhaiterais avoir comme journée(s) libérée(s) :  Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi

**Cette information n'est qu'une indication ; elle n'engage en aucun cas l'Administration.**

Avis IEN de circonscription :

- Avis favorable
- Avis défavorable (dans ce cas, un entretien aura lieu)

Signature de l'IEN

A .....

Le ..... / ..... / .....

Signature de l'intéressé(e)